

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE - (N° 964)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD5

présenté par
M. Moyne-Bressand, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« Préfet »,

les mots :

« représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.